



Créer son entreprise : conseils sur l'aspect commercial

vendredi 15 mai 2009, par [lpe](#)

Dans le [guide de la création d'entreprises en Poitou-Charentes](#), édité par le journal le Petit économiste, vous trouverez page 15 quelques conseils pratiques sur l'aspect commercial d'une création d'entreprise.

Ces conseils sont donnés par **Stéphane et Laëticia Maitrehut**, professionnels de ce sujet (Société VENTALIA) ; extrait du guide :

L'importance de l'aspect commercial

Les conseils de Stéphane & Laëticia Maitrehut, Ventalia:

« Certains créateurs ne voient pas l'intérêt de savoir se vendre avant de savoir vendre... mais, comme le dit l'adage: « On n'a qu'une seule fois l'occasion de faire une première bonne impression ».

Certains créateurs ne font pas de plans d'actions commerciales avant de se lancer, excepté pour « flatter » leur banquier... mais savent-ils qu'un plan d'actions commerciales se renouvelle chaque année et se doit d'être orienté entièrement vers la satisfaction clients ?

Certains créateurs sont persuadés que leur affaire fonctionnera toute seule parce qu'ils font de la qualité... mais savent-ils que le meilleur produit qui soit n'est qu'une pièce de musée si aucune stratégie commerciale ne le pousse vers des consommateurs potentiels ?

Certains créateurs continuent de croire que bien vendre, c'est avant tout beaucoup parler, alors qu'en réalité c'est écouter.

Certains créateurs attendent des formations commerciales des trucs, des astuces... mais le succès commercial repose sur des techniques depuis longtemps éprouvées et surtout, de l'enthousiasme.

Faut-il encore les appliquer avec le sourire ! »

Formations commerciales - www.ventaliaformation.fr

L'importance du nom

Le choix du nom de votre entreprise est capital: attention à ne pas utiliser un nom qui est déjà déposé. Recherchez au préalable dans les annuaires, sur www.inpi.fr par exemple ou sur infogreffe que le nom que vous envisagez d'utiliser n'est pas déjà une marque déposée ou un nom de société. Si vous pensez que vous avez trouvé un nom génial ou souhaitez le déposer, vous pouvez vous informer sur le site de l'INPI ou demander à rencontrer gratuitement un conseiller (Rendez-vous à la CCI des Deux-Sèvres au 05 49 28 79 79 ou au BNIC de Cognac au 05 45 35 60 00).

Le coût moyen pour déposer un nom est de l'ordre de 300 €.